



CONSTITUTION Genève demain

Auteur: Dimier Patrick-Etienne

Editions: Slatkine Helvetica



Au terme
du mandat
que leur a
confié le
Souverain,
75% des
membres
de l'As-
semblée

constituante ont approuvé le projet de révision totale de la constitution genevoise actuelle, datant de 1847. La nature de ce travail législatif, fort différent de celui du Grand Conseil, nécessite une explication de texte vu son étendue. *Genève demain, c'est maintenant* propose, en termes accessibles, un survol des nouveautés les plus marquantes du projet de nouvelle constitution sur lequel le Peuple devra se prononcer le 14 octobre prochain.